

QUESTION ECRITE

Auteur Bruno Moulin (suppl.), PDCB, Joachim Rausis, PDCB, Jérôme Buttet, PDCB, et Gaël Bourgeois, AdG/LA
Objet Fermeture de l'Office des poursuites et faillites d'Entremont
Date 08.05.2014
Numéro 43

Des rumeurs persistantes font état de la fermeture prochaine de l'Office des poursuites et faillites d'Entremont situé à Vollèges. Nous aimerions connaître le bien-fondé de ces rumeurs car si elles s'avéraient exactes une fois de plus ce sont les régions périphériques de montagne qui se retrouveraient perdantes. Il semblerait que ce ne soit pas des raisons économiques qui aient dicté cette décision, l'exploitation de l'office, d'après nos renseignements, se montrant largement bénéficiaire. Si l'office des poursuites devait fermer qu'advient-il du tribunal d'Entremont à Sembrancher et de l'office de poste de Vollèges leurs activités étant étroitement liées à celles de l'Office des poursuites et faillites.

Conclusion

Nous aimerions avoir des réponses claires aux questions que nous nous posons, à savoir:

Est-il vrai que la fermeture de l'Office des poursuites est planifiée?

Si oui, pour quelle date?

Des mesures compensatoires sont-elles prévues?

Est-il prévu la mise en place de solutions convenables pour le remplacement du personnel concerné?

Quid du tribunal du district, pouvez-vous nous donner des garanties quant à son maintien dans le futur?